



## Compte rendu CTA interacadémique *Grand-Est* du 03 février 2021



- **Le contexte**

La FSU a depuis le début combattu, la fusion des académies et leur corollaire actuel de mise en place des régions académiques. Cette politique de réorganisation des services de l'état ne vise qu'un objectif, toujours le même, de faire mieux avec moins. Pour rappel les 7 postes supprimés à la rentrée 2021 dans les services au niveau Grand-Est.

C'est ainsi, qu'au **1<sup>er</sup> janvier 2020** se constitue un secrétariat régional avec un Secrétaire Régional Académique (SGRA) dont le siège est fixé à Nancy.

Le BOP 214 (les moyens alloués aux services) est placé sous la compétence régionale académique.

- **Ordre du jour**

### **Evolution du schéma d'emplois à la rentrée 2021 dans le Grand Est : -7 postes**

La FSU en déclaration préalable fait remarquer que la multiplication des CTA interacadémique avec un seul point à l'ordre du jour est chronophage et peu efficace, et demande des explications sur les critères ayant décidé de la suppression de 7 postes dans les services académiques du Grand-Est.

Le Recteur reconnaît que la visioconférence permet de faire plusieurs réunions mais que c'est chronophage.

Pour la répartition des 7 emplois supprimés, le recteur renvoie sa réponse au niveau des CT ministériels. A partir du moment où l'administration centrale a pris la décision d'une stabilité des postes administratifs sur un plan national, la répartition des suppressions d'emplois s'établit sur la base des dotations académiques (voir la répartition ci-dessous) ;

- . Nancy-Metz est considérée comme excédentaire de **50 emplois** (6% de la dotation)
- . Reims est considérée comme excédentaire de **29 emplois** (6% id)
- . Strasbourg est considérée comme déficitaire de **4 emplois** (-0,7% id)

La FSU demande si l'excédent de 50 postes à Nancy et de 29 à Reims préfigure de futures suppressions de postes dans les services académiques les prochaines années. Elle fait aussi remarquer que la création de 4 postes supplémentaires de conseillers RH de proximité va encore se faire en supprimant des postes administratifs, probablement de catégorie C.

Le SGRA, ose espérer que les *indicateurs théoriques* ne constituent pas une trajectoire de suppressions d'emplois. C'est un barème qui a le mérite d'exister même s'il est très imparfait car il ne prend en compte que des critères quantitatifs. Il ne souhaite pas opposer conseillers RH de proximité et postes administratifs car *la filière administrative est une filière noble, extrêmement diverse*. La RH de proximité relève en effet de la filière administrative et du BOP 141.

Un travail a été mené par le SGRA pour répartir les -7 emplois entre les 3 académies selon la méthode de répartition nationale des emplois, déployé dans l'outil *SERACA*. Le tableau ci-dessous énonce le résultat de cette méthode.

Académie	Nb d'emplois
Nancy-Metz	- 5
Reims	- 3
Strasbourg	+ 1

La FSU demande à disposer d'éléments complémentaires sur cet outil, le SGRA s'engage à transmettre une carte comparative entre les académies de la répartition des emplois, qui date de 2018.

✓ Régularisation des emplois au titre de la région académique

L'académie de Nancy-Metz a préfinancé trois postes de secrétariat au secrétariat général de la région académique, un emploi d'attaché et un emploi à la DAF pour compenser les missions régionales de la DAF de l'académie de Nancy Metz (BOP214 – services académiques- qui prend de l'ampleur notamment avec intégration Jeunesse et Sport, et le BOP 150- enseignement supérieur et recherche- par exemple pour les subventions aux établissements de l'enseignement supérieur pour la rénovation thermique). Pour le type d'emploi créé à la DAF, le SGRA ne peut pas répondre pour l'instant.

Académie	Nb d'emplois
Nancy-Metz	+ 2
Reims	- 1
Strasbourg	- 1

✓ Synthèse des mesures

Académie	Nb d'emplois
Nancy-Metz	- 3
Reims	- 4
Strasbourg	0

La répartition académique de ces suppressions sera examinée en CTSA académique.